

Mise à jour : mercredi 26 octobre 2011 07h00

Messancy

Avec le S.I., la halte est restaurée

Source: L'Avenir - Jean-Paul DAUVENT



ÉdA

La Commune, avec l'aide du syndicat d'Initiative, vient d'inaugurer la restauration de la halte.

MESSANCY - Un citoyen a joué les intermédiaires et le syndicat d'initiative a apporté sa contribution financière pour la restauration de la halte.

Il s'en est fallu de peu, de très peu même, pour que la halte, l'un des derniers vestiges d'un espace d'accueil en vue des transports en commun de Messancy ne disparaisse définitivement ! Mais mieux que cela, la Commune avec l'aide du syndicat d'Initiative vient d'inaugurer sa restauration. On a conservé l'esprit, le carrelage initial, refait la ceinture en béton, le crépi extérieur, placé du mobilier urbain, sous la direction de l'architecte José Spoidenne. Le tout pour un investissement total de près de 130 000 €.

À défaut d'une gare disparue depuis plus de vingt-cinq ans, les navetteurs des lignes 165 (Virton Rodange) et 167 (Rodange, Athus, Arlon) rouvertes avec l'intensive insistance des Amis du Rail de Halanzy, disposent donc aujourd'hui d'un bel abri.

Une demande de démolition

Cette profonde rénovation mérite un petit retour en arrière. En 2002, à la demande d'avis de la SNCB sur l'intention de démolir la halte, le collège communal marque son opposition. Et, plutôt que de voir se réaliser ce que le bourgmestre Roger Kirsch qualifie de « *funeste projet* », il propose de la racheter. Feu le notaire Bricart, alors président du syndicat d'initiative prend à cœur d'adhérer à cette défense. Il en construira même, avec des amis, une réplique pour en faire l'une des fêtes du Florancy, le stand officiel du syndicat d'initiative. On était en 2005. La SNCB n'envisage même pas cette situation et introduit une demande d'autorisation

de démolition. Le collège refuse la demande, suivi par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

Et puis un jour, un citoyen, régulier navetteur, avec le talent qu'on lui connaît, joue l'intermédiaire entre les divers fonctionnaires. La SNCB consent alors, enfin, à vendre le bien.

Un subside du syndicat d'initiative

Le notaire Bricart disparaît, avec lui le syndicat d'initiative. Le comité prend alors la décision de proposer à la Commune l'encaisse, soit 27 000 €, un subside bienvenu, mais auquel elle ne s'attendait sûrement pas. Les choses vont alors très vite : l'entreprise Tragesom est désignée adjudicataire et en une toute petite année, les travaux réalisés et la réception acquise.

Lors de l'inauguration, le bourgmestre Kirsch était heureux : « *Un élément important du patrimoine local vient d'être sauvegardé dans l'intérêt et pour la fierté de tous les Messancéens.* » ;